

L'ESSENTIEL DE 2016

Ligue
des **droits de**
l'Homme

FONDÉE EN 1898



**LA LIGUE
DES DROITS
DE L'HOMME
POUR DES DROITS
INDIVISIBLES
ET UNIVERSELS**

ASSOCIATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL
AGRÉÉE PAR LE MINISTÈRE JEUNESSE ET SPORTS
AGRÉÉE PAR LE MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE

SUIVEZ-NOUS SUR



ÉDITO

Succédant à Françoise Dumont comme présidente de la Ligue des droits de l'Homme, c'est une lourde tâche qui m'a été confiée au congrès de Grenoble et un honneur. Avec l'équipe du Bureau national et le nouveau Comité central, nous allons donner vie aux résolutions adoptées sur la démocratie et contre le racisme, tout en poursuivant notre action inlassable contre les injustices et pour l'égalité des droits. Des chantiers sont ouverts pour actualiser notre réflexion, la préciser, la compléter, s'ouvrir à de nouveaux sujets dans l'indivisibilité des droits et aider à une pensée globale, de liberté, d'égalité, de fraternité et de progrès humain, pour toutes et pour tous sans discrimination.

Nous avons à nous ouvrir encore plus à celles et ceux qui nous entourent, pour agir avec, et non seulement agir pour, pour intervenir là où nous ne sommes pas, ou pas assez. Je ne me résous pas à laisser le FN y prospérer sans combat, faute de combattant-e-s.

Nous devons plus soutenir ce qui se fait d'intéressant sur nos territoires ou sur des espaces virtuels et qui rejoint nos préoccupations, susciter l'émergence d'engagements, de débats, d'une citoyenneté active qui ne laisse personne de côté.

La LDH doit accueillir de nouveaux militant-e-s et adhérent-e-s, solliciter de nouveaux soutiens, trouver de nouveaux donateurs, leur offrir des espaces qui répondent à leurs attentes, parfois plus ponctuelles et thématiques, avoir plus de soutiens actifs à nos appels, de relais d'opinion, d'acteurs d'une Ligue 2.0 à penser avec les réseaux sociaux, Facebook, Instagram, Twitter, pour aider à diffuser nos idées, favoriser le débat, faire émerger des expressions civiques et politiques.

Nous aurons à faire fructifier nos partenariats dans un champ associatif éclaté, fragilisé mais bouillonnant au niveau local et encore plus sur Internet. La LDH est l'une des seules capable de rassembler ces dynamiques parce qu'elle est généraliste et reconnue. Le futur n'est inscrit nulle part, il est entre nos mains : au travail !

Malik Salemkour, président de la LDH



CHIFFRES CLÉS 2016

22 COMITÉS RÉGIONAUX

52 FÉDÉRATIONS

300 SECTION

9 300 ADHÉRENT-E-S

20 GROUPES DE TRAVAIL

17 SALARIÉ-E-S

UNE EXPERTISE

30 AUDITIONS

1 REVUE *HOMMES ET LIBERTÉS* (4 N° PAR AN)

UN SOUTIEN JURIDIQUE PROFESSIONNEL

2 600 APPELS TÉLÉPHONIQUES

1 000 COURRIERS

2 100 PERSONNES ACCOMPAGNÉES EN ÎLE-DE-FRANCE ET 100 PERMANENCES D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION BÉNÉVOLES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

74 COMMUNIQUÉS + 44 EN COLLECTIF

10 CONFÉRENCES DE PRESSE

46 APPELS PUBLICS

5 TRIBUNES DANS DIVERS MÉDIAS

6 000 ARTICLES DE FOND (PRESSE, RADIO, TV, WEB, ...)

UNE ACTION LOCALE

AU TOTAL, PLUS DE 1 000 ÉVÉNEMENTS ORGANISÉS !

231 CINE-DÉBATS

379 CONFÉRENCES/DÉBATS/COLLOQUES

48 CAFÉS-DÉBATS

42 EXPOSITIONS

107 PROGRAMMES D'INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE ET AUSSI UN CONCOURS DANS LES CLASSES « ÉCRITS POUR LA FRATERNITÉ »

[PRÈS DE 2 000 ŒUVRES]

165 TENUES DE STANDS POUR PRÉSENTER LA LDH LORS D'ÉVÉNEMENTS

“

Depuis sa fondation en 1898, afin de refuser l'iniquité du procès Dreyfus, la LDH affirme sans cesse l'indivisibilité, l'universalité et la nécessaire effectivité des droits. Elle regroupe des hommes et des femmes de tous horizons, de toutes conditions, qui choisissent librement de s'associer afin de réfléchir, discuter, agir pour la défense des droits et des libertés de toutes et tous, partout en France.

”

UNE ACTION INDÉPENDANTE, UN ENGAGEMENT CITOYEN

La Ligue des droits de l'Homme est un acteur civique libre et indépendant des partis politiques, des syndicats et des associations. Elle se revendique comme citoyenne, impliquée dans la vie politique, elle participe à ses débats. Elle s'intéresse à la citoyenneté sociale et propose des mesures pour une démocratie forte et vivante, en France et en Europe. Elle défend la laïcité contre les instrumentalisations xénophobes, les libertés, l'égalité des droits et la fraternité comme fondement d'une société fraternelle et, donc, solidaire.

DÉFENDRE LES DROITS, TOUS LES DROITS, PARTOUT, POUR TOUS

La LDH est une association généraliste. Pour se construire, l'humanité a besoin de la réalisation effective des droits civils et politiques, des droits économiques, sociaux, culturels et écologiques. Ni l'avenir du monde, ni la citoyenneté ne peuvent se diviser. La LDH considère que les droits se confortent les uns les autres.

CONTRE LE RACISME, L'ANTISÉMITISME, LES DISCRIMINATIONS

La LDH combat les injustices, le racisme, l'antisémitisme et les discriminations de tous ordres. Elle mène une activité soutenue notamment par le biais de permanences en matière de droit des étranger-e-s, pour l'égalité femmes-hommes, pour la liberté de création et contre la censure, et plus généralement en tout domaine où les droits sont bafoués. Elle intervient devant les tribunaux aux côtés des victimes de discriminations.

FAIRE ÉCHEC À L'EXTRÊME DROITE, AUX NATIONALISMES ET À LA XÉNOPHOBIE

La LDH est aux côtés de toutes celles et ceux qui refusent d'être considéré-e-s ou désigné-e-s par le seul prisme de leur religion, de leur « race », origine, couleur, ethnie ou autre assignation qui leur est imposée ; de toutes celles et ceux qui refusent tous les racismes et entendent bénéficier de l'égalité des droits. Elle défend toutes celles et ceux qui sont jugé-e-s « différent-e-s » – comme les Gens du voyage ou les Roms –, trop souvent victimes des peurs irrationnelles, de l'exclusion, violente ou insidieuse, et de campagnes de stigmatisation.

PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME, LA LIBERTÉ, L'ÉGALITÉ

La LDH travaille avec toutes celles et ceux qui veulent construire une société de dignité, luttent contre les violences policières, les intrusions sécuritaires dans la vie personnelle, qui défendent le droit et les droits au travail, au logement, à un environnement sain, à la santé, à l'éducation. Elle agit aux côtés des acteur-rice-s de l'économie sociale et solidaire et promeut la responsabilité sociale des entreprises et l'amélioration des services publics.

Elle intervient en milieu scolaire et universitaire pour développer l'éducation à la citoyenneté en portant les valeurs de la République, en luttant contre les peurs qui nourrissent les réflexes d'exclusion et de discrimination.

POUR MIEUX NOUS CONNAÎTRE ET NOUS SUIVRE

- > une université d'automne chaque année
- > une revue trimestrielle, *Hommes et Libertés*
- > un site internet www.ldh-france.org
- > des lettres régionales
- > une page Facebook /ldhfrance
- > un compte Twitter @LDH_Fr



NOTRE ORGANISATION EN 2016

“ La LDH s’efforce de faire vivre, dans son fonctionnement interne, les principes de débat et de démocratie qu’elle défend dans la société toute entière. ”

LA LDH EN RÉGION

Plus de 300 sections représentent la LDH sur tout le territoire et permettent aux adhérent-e-s de concrétiser leur engagement. Elles déploient actions et interventions en les adaptant aux réalités locales. Elles peuvent, au niveau départemental, se réunir en fédérations qui apportent un soutien à l'action locale et sont responsables des contacts avec d'autres associations et pouvoirs publics au niveau départemental. Les comités régionaux ont pour mission de favoriser le développement de la LDH et de la représenter au niveau régional.

LE COMITÉ CENTRAL

Composé de 48 membres élu-e-s par les adhérent-e-s, le Comité central est chargé de l'administration de l'association. Il définit les positions de la LDH entre deux congrès, intervient au nom de l'association auprès des pouvoirs publics et administre la LDH. Durant l'année 2016, le Comité central s'est réuni à onze reprises.

LE BUREAU NATIONAL

Composé de 15 membres élu-e-s par le Comité central, le Bureau national est l'organe exécutif de la LDH. Ils et elles assurent la responsabilité du siège national de la LDH, situé à Paris, et l'administration de l'ensemble de l'association. Ils-elles interviennent auprès du gouvernement et des ministères, et, en cas de demande, sont auditionné-e-s par les élu-e-s politiques, notamment à l'Assemblée nationale et au Sénat, ou encore invité-e-s à présenter leur point de vue et leurs propositions dans des comités de travail institutionnels.

Selon les thèmes de travail de chacun-e, ils-elles représentent la LDH dans les multiples collectifs nationaux et réseaux avec lesquels elle agit et qu'elle anime assez souvent, tant pour les réunions de travail que pour les manifestations publiques. Ils-elles contribuent aussi à la vie décentralisée de l'association et répondent autant que faire se peut aux invitations des sections, des fédérations ou des comités régionaux pour intervenir et débattre lors de réunions publiques, d'événements ou d'assemblées statutaires.

L'ÉQUIPE SALARIÉE

Le siège compte 17 salarié-e-s réparti-e-s en trois services (service juridique, service communication et service administratif), travaillant sous la responsabilité de la déléguée générale. Leur activité est complétée par l'intervention de stagiaires et de militant-e-s bénévoles.

LES GROUPES DE TRAVAIL THÉMATIQUES

Lieux de réflexion et de proposition, les groupes de travail thématiques permettent de préparer les décisions du Comité central et diffuser informations et analyses en direction des sections, des fédérations et des comités régionaux – notamment à travers la revue *Hommes & Libertés*. Ces groupes de travail organisent également des réunions d'information, des débats et des sessions de formation.

- ▶ La LDH est membre de l'Association européenne de défense des droits de l'Homme (AEDH) et de la Fédération internationale des droits de l'Homme (FIDH).

CE QU'ILS ET ELLES PENSENT DE LA LDH



Olivier Clément,
président de la
section LDH Paris 18e

« C'est à la lecture d'un tract de la LDH « Vigilance » édité à l'issue de l'élection de Nicolas Sarkozy comme président de la République, en 2007, que je me suis rapproché de la LDH et de la section de Paris 18^e. [...] Pour une association généraliste comme la LDH, un arrondissement comme le 18^e permet d'aborder à peu près tous les combats qui sont menés par l'association :

CITOYENNETÉ, JEUNESSE, ÉDUCATION, DROIT DES ÉTRANGERS, DROIT AU LOGEMENT, LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS NOTAMMENT AU REGARD DES ROMS, RAPPORTS AVEC LA POLICE, DÉMOCRATIE LOCALE...

Ce sont tous ces thèmes qui animent notre quotidien selon une posture bien connue « Penser global. Agir local ! ». »



Sylvaine Cassol,
enseignante
à l'école de Nouvion

« J'ai participé pour la première fois aux « Écrits de la fraternité » cette année avec ma classe de CM2. C'était émouvant de voir des enfants tout d'abord sidéré-e-s par la phrase proposée, puis de les entendre débattre en avançant, pas à pas, leurs arguments, de moins en moins timorés. [...] Les élèves s'appropriaient les scénarios que cette phrase - « Le pain en temps de paix est meilleur que du gâteau en temps de guerre » - faisait naître en eux, trouvant des échos en histoire, en littérature ou en décryptant des articles de journaux ou des œuvres d'art.

J'AI EU L'IMPRESSION,
DE MANIÈRE TRÈS CLAIRE,
DE VOIR ÉCLORE DES
CONSCiences DANS
LA CLASSE, CETTE ANNÉE.

Et c'est ce qui fut le plus réjouissant, pour nous, adultes passeurs. C'est sûr, je poursuis le chemin avec une nouvelle classe, l'an prochain ! »



Ahmed Zaki,
bénéficiaire de l'aide
du service juridique

« Victime de la double peine,

VOUS M'AVEZ PERMIS DE
RETRouver MA DIGNITÉ,
MA LIBERTÉ, UNE VIE
NORMALE.

Je ne remercierai jamais assez la Ligue des droits de l'Homme. Sans votre précieux travail et votre soutien au quotidien ma situation extrêmement difficile n'aurait certainement jamais trouvé d'issue favorable. Mon dossier a fait l'objet d'une étude juridique permettant une meilleure déférence auprès des autorités. Aussi, votre accompagnement m'a permis de garder espoir et ne pas sombrer dans une forme de dépression qui aurait pu m'être fatale. Un grand merci à la Ligue des droits de l'Homme pour ses actions et ses combats contre l'exclusion et pour la défense et l'égalité de tous. »

collectif
national pour les
DROITS
des femmes



Suzy Rojtman,
porte-parole
du CNDF

« Années 2014-2015 : élections après élections, le Front national progresse : européennes, municipales, départementales et régionales.

Janvier 2016 : le Collectif national pour les droits des femmes (CNDF) écrit une lettre aux associations féministes et du mouvement social pour les alerter sur l'instrumentalisation par Marine Le Pen des thématiques féministes, à Cologne notamment. La LDH répond immédiatement présente. Et de fil en aiguille au cours des réunions nous créons le site « Droits des femmes contre les extrêmes droites ».

CE SITE A JOUÉ UN
RÔLE IMPORTANT POUR
DÉMYSTIFIER LE PSEUDO
FÉMINISME DU FRONT
NATIONAL,

dénoncer la Fondation Lejeune qui distribuait des brûlots anti-IVG dans les établissements scolaires privés, etc. Les membres de la LDH présent-e-s y ont apporté leur connaissance approfondie du sujet.

NOS AXES D'INTERVENTIONS, EN 2016

FAIRE CAMPAGNE, INFORMER, SENSIBILISER

“

La LDH, du fait de l'universalité, de l'indivisibilité et de l'effectivité des droits est amenée à déployer son activité sur une multitude de thèmes. Elle conjugue activité au niveau national, réflexions, prises de position, événements, appels, plaidoyers auprès du gouvernement, organisation de campagnes et communication tant auprès du grand public que en direction des médias, des parlementaires, et actions locales via l'activité déployée par ses sections (déclinaison locale des initiatives nationales, interventions en milieu scolaire, réunions publiques, conférences débat, ciné-débats, expositions, et aussi appels et communiqués locaux, implications dans des collectifs locaux). Focus sur quelques campagnes et chapitres d'intervention.

”

LIBERTÉ, DÉMOCRATIE, JUSTICE

Une focalisation en 2016 sur la question de l'état d'urgence : la LDH au travers de son réseau local et régional s'est engagée afin d'une part de permettre le débat autour de l'état d'urgence (le contenu, les dérives éventuelles, les interrogations posées par rapport aux libertés) avec 70 conférences publiques organisées durant l'année, avec communiqués de presse, distribution de tracts et tenue de stands, avec, au niveau local, la mise en place d'observatoires le plus souvent en travail collectif avec d'autres structures. Elle a d'autre part contribué à l'expression collective contre la déchéance de nationalité et la constitutionnalisation de l'état d'urgence en étant le plus souvent à l'origine des quelque 73 rassemblements locaux et régionaux le 30 janvier.

DROITS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

Mobilisations : la mobilisation en 2016 a concerné tout d'abord le droit du travail et la protection sociale en lien avec l'actualité (loi travail et Tafta). La LDH là encore n'a eu de cesse d'informer et débattre au cours de 52 conférences, ciné-débats, café débats ouverts au grand public et relayés par la presse régionale.

Réflexions collectives : un séminaire régional, de



portée nationale a été organisé le 9 juin, réunissant universitaires, médecins, syndicats, pour des échanges très denses autour du droit à la santé et l'accès aux soins. 150 personnes ont été mobilisées lors du séminaire.

Recherche, analyse et production d'outils de sensibilisation : avec un partenariat transnational, la LDH a coordonné un travail visant à mieux connaître, faire connaître et lutter contre les inégalités de salaire entre les hommes et les femmes dues au rôle d'aïdant.

Nos outils : un rapport d'analyse « Agir contre les écarts de salaires entre hommes et femmes, prendre en compte le cas des aidantes informelles », une infographie animée disponible sur <http://www.ldh-france.org/vie-active-vie-daidant-toutes-concernes/>

INTERVENTIONS AUPRÈS DES JEUNES

Depuis 2015, suite aux attentats qui ont endeuillé le pays, la LDH s'est fortement mobilisée et une majorité de sections intervient désormais sous des formes diverses aux côté des enseignant-e-s :

Un concours national décliné auprès des jeunes de la primaire à la terminale « Écrits pour la fraternité » avec une édition 2015-2016 sur le thème « On ne naît pas citoyen, on le devient ». 2 500 jeunes concerné-e-s, sur 154 établissements scolaires.

Des concours de plaidoiries lycéennes. Cette action propose aux jeunes, l'instant d'une plaidoirie, de se transformer en avocat-e-s des droits de l'Homme sur un sujet de leur choix, en relation avec la Déclaration universelle des droits de l'Homme (DUDH). Les finalistes, se produisent devant un jury constitué de personnalités diverses (militant-e-s DH, avocat-e-s, magistrat-e-s, élu-e-s, journalistes...).

La LDH en résidence. Des sections de la LDH s'installent pour quelques jours dans des établissements scolaires à la demande et après

avoir travaillé au préalable avec l'équipe éducative. Ils rencontrent des classes et échangent avec les élèves sur leur vision du « vivre ensemble ». De cette rencontre, naissent des débats riches, sans concessions et toujours constructifs. Ce type d'intervention offre des conditions exceptionnelles d'écoute et d'échanges avec les jeunes. 180 interventions auprès d'environ 4 500 jeunes.

Nos outils : un guide « Jeunes et réseaux sociaux, des espaces de liberté sous multiples surveillances » publié aussi sur notre site a été diffusé auprès de nos sections locales pour servir de référence à leurs interventions auprès des jeunes sur cette thématique.

POUR LE RESPECT DES DROITS DES MIGRANT-E-S, DES ÉTRANGER-E-S

En raison de l'actualité (démantèlement Calais, afflux de migrant-e-s fuyant de conflits), la LDH a effectué, outre un travail juridique d'appui aux personnes, un important travail d'information, de communication et de sensibilisation relatif au respect des droits des migrant-e-s, au droit des étranger-e-s, au droit d'asile, à la nécessaire solidarité pour l'accueil.

La communication a porté sur les conditions d'accueil (manifestations, interpellation des pouvoirs publics – préfectures et mairies –, conférences et communiqués de presse). De très nombreuses conférences, expositions, ciné-débats : 115 événements locaux sur l'ensemble du territoire français ont ainsi été organisés dans l'année afin de donner des informations, échanger et débattre, en contrepoint des discours racistes et xénophobes.

Nos outils : un guide pratique pour les femmes étrangères victimes de violences a été réalisé, publié aussi sur notre site, et diffusé au sein du réseau de la LDH. Il a fait l'objet de formations.



L'INTERVENTION JURIDIQUE

Chaque année la LDH analyse l'actualité législative, afin de fonder prises de positions et appels, au regard des principes qui sous-tendent son action : pour la défense des droits et des libertés, contre les discriminations.

Ainsi en 2016 :

Le Comité des Nations unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes examine les 7^e et 8^e rapports périodiques de la France. A cette occasion, la LDH produit un rapport qui porte sur la lutte contre les stéréotypes, la situation des femmes immigrées, celle des femmes en Outre-mer, la contraception et l'IVG, l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie politique, dans l'emploi et aussi sur la question de la traite des êtres humains.

Un ensemble de textes législatifs qui renforcent les pouvoirs de la police administrative ou de surveillance ainsi que les règles de répression et vont dans le sens d'une restriction continue des droits et libertés dans une perspective pleinement sécuritaire, ont été décryptés et analysés.

Par exemple, l'analyse de la loi du 22 mars 2016 relative à la prévention et à la lutte contre les incivilités, contre les atteintes à la sécurité publique et contre les actes terroristes dans les transports collectifs de voyageur-se-s ; celle de la loi du 3 juin 2016 renforçant la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement, et améliorant l'efficacité et les garanties de la procédure pénale qui s'inscrit pleinement dans cette tendance ; de même l'analyse de la loi du 21 juillet 2016 prorogeant l'application de la loi du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence et portant mesures de renforcement de la lutte antiterroriste, 4^e prorogation et ce pour six mois.

Le soutien juridique personnalisé, une part importante de l'activité juridique de la LDH menée tant au niveau national que dans les sections

Au siège une permanence téléphonique juridique a traité 2 643 appels concernant principalement les discriminations et le droit des étranger-e-s.

1 211 demandes via courriers ou courriels ont fait l'objet d'une réponse et d'un suivi, qu'ils émanent directement de personnes en difficulté par rapport à leurs droits ou de sections relayant les demandes. En outre, 162 interventions pour un soutien individualisé ont été réalisées.

La LDH tient également des permanences professionnelles dans les Point d'accès au droit et Maison de la justice et du droit (Paris et 93) : 2 125 personnes y ont été accueillies, conseillées, orientées.

100 permanences d'accueil et de conseil bénévoles mises en place par les sections locales fonctionnent sur l'ensemble du territoire en lien direct avec les juristes de l'équipe technique et interviennent en

particulier sur des questions de discriminations, sur le droit des migrant-e-s et des étranger-e-s.

Les actions contentieuses sont un des leviers de lutte contre le racisme, l'antisémitisme, les discriminations... La LDH intervient régulièrement avec d'autres partenaires associatifs auprès des juridictions pénales. En outre, la médiatisation de ces actions contentieuses concourt à la communication en direction de l'opinion publique. Plus de 40 dossiers ont été lancés en 2016 parmi lesquels :

► Sujet majeur de l'année, l'état d'urgence a été mis en question avec un recours pour excès de pouvoir, quatre questions prioritaires de constitutionnalité qui ont été déposées (état d'urgence et assignation à résidence ; état d'urgence et perquisitions administratives ; état d'urgence et perquisitions numériques ; état d'urgence et police des réunions). De plus, la LDH a fait des interventions volontaires au soutien de recours individuels. Un référé-liberté a été introduit devant le Conseil d'Etat, contre la prolongation de l'état d'urgence, et des plaintes ont été déposées contre le ministre de l'Intérieur et le directeur des libertés publiques et des affaires juridiques au ministère de l'Intérieur.

► Un été sous le signe du burkini : au cours du mois d'août 2016, la LDH est intervenue dans seize contentieux concernant les arrêtés municipaux « anti-burkini » dont les dossiers emblématiques des villes de Cannes, de Sisco, de Villeneuve-Loubet, de Ghisonaccia.

► Et aussi, les crèches et la laïcité, la provocation à la haine raciale et la xénophobie, particulièrement sur internet, le fichier des titres électroniques sécurisés, les violences policières...



FINANCES 2016, TRANSPARENCE FINANCIÈRE

Le compte d'emploi ressources de la Ligue des droits de l'Homme est un compte intégrant les résultats du siège et celui des sections, fédérations, comités régionaux. En effet, si la Ligue des droits de l'Homme a un fonctionnement décentralisé, et si chacune des structures locales a son autonomie, il n'y a du point de vue juridique, qu'une seule structure « Ligue des droits de l'Homme ».

LES RESSOURCES

RESSOURCES	2016	% EN 2016
Cotisations	710 387 €	33 %
Dons et legs	201 490 €	9 %
Autres fonds privés (abonnements, ventes...)	441 813 €	21 %
Subventions	660 583 €	31 %
Autres produits	129 684 €	6 %
TOTAL	2 143 957 €	100 %

Les ressources* comprennent : les adhésions, les dons et legs, du mécénat d'entreprise, des subventions de ministères, organismes publics, de collectivités territoriales, des ressources propres (ventes de produits et abonnements ; prestations et participations ; reprises de provisions...).

*Données du compte emploi ressource

LES ADHÉSIONS ET LE BÉNÉVOLAT

L'engagement de ses adhérent-e-s est une ressource essentielle pour la Ligue des droits de l'Homme, le niveau élevé de l'apport financier des cotisations étant gage d'indépendance. Ce sont près de 9 300 personnes qui adhèrent à la LDH avec des prélèvements automatiques mensuels ou une cotisation annuelle.

Mais l'engagement des adhérent-e-s ne se limite généralement pas à la seule dimension financière et beaucoup donnent généreusement de leur temps dans le cadre des actions à haute valeur sociale et citoyenne que développe la LDH. La prise en compte quantitative de ce bénévolat invisible au plan comptable est aujourd'hui à l'étude de façon à obtenir une première estimation cohérente pour l'ensemble des sections, fédérations, comités régionaux ainsi que Bureau national, Comité central et groupes de travail pour 2017. Signalons ainsi que plus de 1 000 événements organisés grâce à l'engagement au niveau local durant l'année situent l'ordre de grandeur de cette activité.

LES DONS ET LEGS

La communication de la LDH en termes d'appels à dons, legs, donations, etc. en est à ses débuts. Désormais il est possible de faire des dons en ligne à la LDH et son site mentionne les différentes possibilités de soutien à la LDH, donation, legs, souscription de livrets de développement... C'est un secteur de ressources qui est amené à être renforcé.

AUTRES

Ce chapitre comprend du soutien apporté par du mécénat d'entreprises (du secteur de l'économie sociale), les ventes et abonnements, ainsi que des prestations et participations.

Cet ensemble de ressources (64 %) garantit l'indépendance de la Ligue des droits de l'Homme

LES SUBVENTIONS

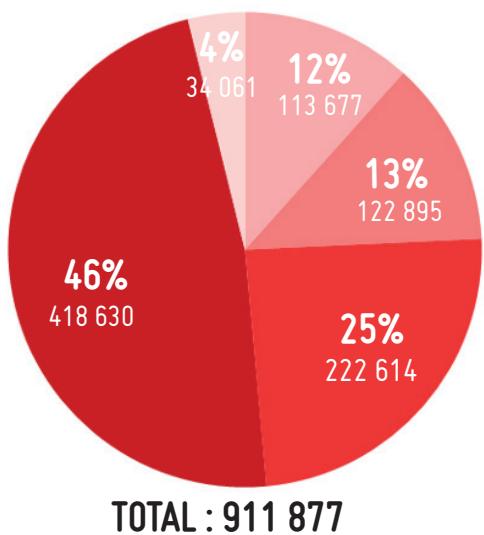
Elles complètent nos ressources, et sont le plus souvent ciblées sur des projets particuliers (permanence juridique, création d'outils...). Elles proviennent, dans des proportions variables selon les années, en fonction des projets soutenus, des collectivités territoriales (communes, départements, régions) aussi bien que de l'Etat et de l'Union européenne avec un volume plus ou moins important de fonds européens, obtenus là encore sur appels à projet.

L'UTILISATION DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC

L'utilisation de nos ressources se ventilent entre les différentes facettes de nos missions sociales, regroupées en deux chapitres complémentaires : l'appui, le conseil et l'analyse juridique ainsi que les campagnes, l'information, la sensibilisation.

Il faut souligner la gestion totalement désintéressée de la LDH par ses responsables élu-e-s, que ce soit au niveau national ou dans les sections. Les membres du Bureau national, du Comité central ou des bureaux des sections locales, fédérations ou comités régionaux ne perçoivent aucune indemnité ni rétribution.

RÉPARTITION DE CES RESSOURCES EN 2016



- **Mission sociale : campagnes, information, sensibilisation dont promotion de la citoyenneté** : interventions en milieu scolaire ; droits économiques et sociaux : égalité de genre, mobilisation loi travail... ; interventions pour le droit des migrant-e-s, des étranger-e-s ; droits et libertés : fichiers, utilisation des réseaux sociaux ; outils et supports de communication).¹
- **Mission sociale : appui et conseil juridique** (analyses et rapports alternatifs ; soutien juridique ; actions contentieuses...).¹
- Frais liés à la recherche de fonds.¹
- Frais de fonctionnement.²
- Dotations et engagement.

¹ Ces frais sont pour l'essentiel des frais de gestion des contributions des donateur-rice-s et des adhésions. Notre objectif est de mettre l'accent sur l'augmentation des adhésions tout en commençant à communiquer sur les apports par dons et legs.

² Les frais de fonctionnement directs relatifs aux missions sociales sont intégrés au coût de ces actions. Le niveau de ces dépenses de fonctionnement est étroitement maîtrisé.

BILAN SIMPLIFIÉ

ACTIF	2016	2015	PASSIF	2016	2015
Actif immobilisé	1 344 881 €	1 402 723 €	Fonds associatifs	1 315 033 €	1 346 109 €
Actif circulant	888 532 €	897 377 €	Provisions risques/charges	141 428 €	137 736 €
Comptes de régularisation	17 221 €	16 394 €	Fonds dédiés	101 290 €	0 €
			Dette et comptes de régularisation	692 883 €	832 649 €
TOTAL	2 250 634 €	2 316 494 €	TOTAL	2 250 634 €	2 316 494 €

SOUTENEZ LA LDH

POURQUOI ?

Parce que la Ligue des droits de l'Homme n'est pas une institution mais une association dont les moyens, les actions, les possibilités d'agir pour les droits et les libertés, contre les discriminations, le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie, dépendent de votre engagement.

DIFFÉRENTES POSSIBILITÉS :

- ▶ adhérer, la LDH propose un barème en fonction des revenus ;
- ▶ vous abonner à notre revue ;
- ▶ faire un don ponctuel ou nous apporter un soutien régulier sous forme de prélèvement mensuel (courrier ou en ligne) ;
- ▶ ouvrir un compte d'épargne solidaire ou un compte d'épargne jeune en indiquant la LDH en tant que bénéficiaire pour tout ou partie de vos intérêts ;
- ▶ vous pouvez également faire une donation ou envisager un leg via notre Fonds de dotation « Ligue des droits de l'Homme » (le Fonds de dotation nous permet de vous assurer que la totalité des sommes léguées parvient à la LDH, les fonds de dotation étant exonérés de droits).

AVANTAGE FISCAL

La Ligue des droits de l'Homme est une association d'intérêt général. À ce titre, 66 % du montant des dons et adhésions sont déductibles de l'impôt sur le revenu, à concurrence de 20 % de la base imposable. Votre adhésion ou votre don de 10 euros par mois vous revient à 3,33 euros par mois après déduction fiscale.

Toutes les informations présentées dans ce document proviennent du rapport annuel, du rapport financier et des comptes de résultat et bilan certifiés par notre commissaire aux comptes et approuvés par notre congrès le 03/06/2017. Ces documents sont disponibles sur notre site : <http://www.ldh-france.org/>



LdH — Ligue des droits de l'Homme

138 rue Marcadet – 75018 Paris

Tél. 01 56 55 51 00 – Fax 01 42 55 51 21

ldh@ldh-france.org – www.ldh-france.org